



## surendettement et separation

Par **nitou**, le **17/03/2012** à **14:12**

Bonjour,

j'ai souscrit il y a 4 ans un prêt relais pour 200000 €, maisons qui ne se vendent pas, pour acheter une autre maison, même valeur

j'ai 2000 euros de paie et 2000 euros de crédit suite à des prêts consommation que ma femme a utilisé derrière mon dos (j'avais des cartes à mon nom, et a pris l'argent dispo sans que je le sache, d'ou mon endettement supplémentaire)

Je vais donc créer un dossier de surendettement car les maisons invendus vont être saisis bientôt, la je ne peux rien faire, n'ai pas les ressources suffisantes .... le dossier de surendettement a t il une chance d'être accepté étant donné que ma femme m'a quitté il y a quelques mois, je ne sais absolument pas où elle est partie d'autant qu'elle a démissionné de son travail .... actuellement je paie comme je peux, pas de retard et des amis m'ont aidés pour l'essence et l'alimentation mais je suis à court ...

Merci de vos réponses, je ne sais comment tout cela peut se terminer,

Par **001**, le **21/03/2012** à **12:07**

bonjour,

votre séparation n'a aucune incidence sur la recevabilité du dossier de surendettement, surtout si vous n'avez pas été de mauvaise foi lors de la souscription des crédits.

en cas de recevabilité vous aurez certainement un délai de 24 mois pour vendre le ou les biens immobiliers à l'amiable.